

L'ADIL 63 recrute un(e) chargé(e) de mission « Prévention des expulsions locatives » en contrat à durée déterminée de 18 mois

L'ADIL du Puy-de-Dôme (Agence D'Information sur le Logement) est une association à but non lucratif créée en 1982, à l'initiative des élus départementaux. Elle rassemble plus de 60 adhérents parmi lesquels des représentants des pouvoirs publics, des collectivités locales, des acteurs de l'habitat et des usagers.

L'ADIL 63 exerce, auprès du public et des acteurs de l'habitat, une mission d'intérêt général de conseil et d'expertise sur l'ensemble des questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées à l'habitat, tels que les financements pour l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat (prêts, aides), le droit des contrats, les assurances et garanties, la fiscalité, les normes et matériaux de construction, la performance énergétique de l'habitat...

Les informations et conseils donnés aux particuliers dans le cadre de leur projet sont dispensés de façon neutre, gratuite et indépendante. L'ADIL 63 ne réalise pas d'acte commercial, ni d'action militante.

L'ADIL joue le rôle d'antenne de prévention des expulsions locatives du département du Puy-de-Dôme. Son rôle consiste ainsi à informer et à conseiller les propriétaires bailleurs et locataires sur les conséquences de l'impayé, sur les différentes phases de la procédure d'expulsion et les modalités de règlement du litige à conduire.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'Etat a lancé un appel à projet pour des actions visant à éviter toute hausse des impayés locatifs et prévenir l'augmentation du nombre d'expulsions locatives. Les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Cantal et du Puy-de-Dôme ont décidé de porter une candidature commune dans un but de partage des pratiques et des expériences de leurs CCAPEX respectives.

C'est dans ce cadre que l'ADIL recrute un-e chargé-e de mission « Prévention des expulsions ».

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'ADIL et en lien étroit avec les services politiques sociales du logement des deux Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (15 et 63), vous évoluerez au sein d'une équipe de 12 salariés (dont 6 conseillers juristes) et exercerez les fonctions suivantes sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme :

Missions :

Missions générales :

Travailler sur la prévention des expulsions locatives (PEX) en partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenant sur ce sujet dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal : services de l'Etat, des Conseils départementaux, associations, bailleurs etc...

Missions de coordination :

- Renforcer la coordination entre les acteurs et intervenants de la PEX à tout stade de la procédure
- Contribuer au déploiement et à la mise en œuvre des plans d'actions départementaux de prévention des expulsions locatives 2021-2022 de sortie de crise sanitaire auprès des CCAPEX et des responsables des expulsions locatives aux services des politiques sociales du logement des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme
- Formaliser et assurer le suivi des stratégies départementales de prévention des expulsions avec les acteurs : bailleurs sociaux, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale en particulier en matière de relogement, d'hébergement et de recours à l'intermédiation locative (bail glissant, sous-location, mandat de gestion, toutes mesures d'accompagnement)
- Animer, avec le Conseil départemental 63, la charte départementale de prévention des expulsions locatives (le cas échéant, établir et suivre des actions mises en place avec les différents acteurs du logement, notamment sur le plan de la communication, de la sensibilisation et de la formation des acteurs)
- Veiller à créer une relation partenariale avec le Bureau d'Accès au Logement et à l'Hébergement (BALH) du Cantal, matérialisée par un suivi des décisions BALH et par une orientation vers des mesures / pratiques nouvelles

- Animer le travail de réécriture de la charte de prévention des expulsions locatives 15 et du Règlement intérieur de la CCAPEX 15
- Recueillir et diffuser les bonnes pratiques en matière de PEX

Missions de mise en œuvre :

- Développer des liens avec les agences immobilières et les fédérations de bailleurs privés afin de les associer aux dispositifs de prévention des expulsions,
- Accompagner et former les travailleurs sociaux à la mise en place de diagnostic social et financier selon les modalités prévues par le décret du 5 janvier 2021,
- Organiser des séances d'information et de conseil auprès des ménages du parc privé et des propriétaires bailleurs sur les conséquences de l'impayé, sur les différentes étapes de la procédure d'expulsion et les modalités de règlement du litige à conduire

Missions de reporting :

- Assurer le suivi mensuel des plans d'action départementaux et des indicateurs prévus par l'instruction du 27 avril 2021
- Etablir un bilan annuel des actions menées

Compétences requises :

Savoirs

- De formation BAC+4/5 (ou expérience équivalente) dans les domaines de l'action sociale, du droit du logement, de la gestion de projet
- Connaissance des acteurs du logement et des institutions publiques
- Bonne maîtrise des outils bureautiques et internet

Savoir-faire

- Compétences en conduite de projet
- Organisation et animation de réunions, animation de réseaux, partage de connaissances

Savoir-être

- Très bon relationnel et diplomatie
- Capacité de travail en réseau et en équipe
- Capacité à rendre compte et à être force de proposition
- Autonomie, rigueur, organisation, méthode, planification, réactivité, discrétion, disponibilité
- Aisance rédactionnelle

Conditions de travail :

Conditions de recrutement :

- Salarié(e) à temps plein de droit privé
- CDD 18 mois - 35h / semaine
- Rémunération selon profil
- Complémentaire santé, prévoyance et chèques restaurants
- Permis B et véhicule indispensable
- Poste à pourvoir le 1^{er} octobre

Cadre de travail

- Lieu de travail : Interventions dans les locaux de l'ADIL, de la DDETS du Puy-de-Dôme et de la DDETS du Cantal
- Disponibilités spécifiques : forte autonomie sur la mission, déplacements réguliers à prévoir sur les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal

Les candidatures (lettre de motivation, CV, prétentions salariales) doivent être adressées au plus tard le **27 septembre 2021** à :

ADIL du Puy-de-Dôme
129 avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND
n-mialon@adil63.org